

CA10 08 0730

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 octobre, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Le conseiller de Ville : Aref Salem
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement rend hommage au conseiller Laval Demers décédé subitement le 16 septembre dernier. Il a rappelé le parcours politique de ce dernier, son engagement à titre de bénévole auprès de plusieurs causes et organismes à Saint-Laurent ainsi que ses nombreuses qualités humaines.

Il demande un instant de recueillement.

CA10 08 0731

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 5 octobre 2010.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 5 octobre 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0732

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 5 octobre 2010 et des séances spéciales des 20 et 27 septembre 2010 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 5 octobre 2010 et des séances spéciales des 20 et 27 septembre 2010 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA10 08 0733

Première période de questions du public, de 19 h 40 à 20 h 25

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Anne-Marie Lanthier, du 938, Place Séguin, Sainte-Thérèse
(employé de la firme Solareh, 200-1500, rue du Collège) :

- Changement de la réglementation relative au stationnement sur rue.
- L'entreprise compte 40 employés, dont la moitié voyage en transport en commun et l'autre en voiture pour diverses raisons.
- Elle dépose une pétition des commerçants, lesquels n'ont pas été informés du changement.
- Elle demande de trouver des solutions pour les entreprises; le stationnement alternatif est plein et il y a une liste d'attente pour le stationnement Ouimet.
- Une période autorisée de 120 minutes de stationnement est impensable pour les employés.

Le 5 octobre 2010

Réponse (Alan DeSousa) : il y a eu deux consultations, soit une pour identifier les problématiques et une deuxième pour trouver les solutions. Le plan de transport a identifié un problème de stationnement. Il demande qu'elle laisse ses coordonnées à Sylvain Roy. Il n'est pas prévu d'émettre des vignettes pour les commerçants.

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie:

- Au nom de l'Association des marchands de Décarie, au sujet de la figuration du rond-point Décarie. L'accessibilité ne peut être modifiée.
- Est-ce que l'accessibilité aux commerces du boulevard Décarie sera maintenue?

Réponse (Alan DeSousa) : à l'origine, le projet ne comportait aucun accès à Décarie. Le Conseil a demandé au ministère des Transports du Québec (MTQ) qu'il y ait un accès (projet révisé). On peut lui montrer ce que le MTQ nous a fourni.

- Peut-on faire changer le projet s'il ne nous plaît pas?

Réponse (Marc Blanchet) : les plans ont été étudiés par nos services et les services centraux. Elle sera satisfaite des plans. On communiquera avec elle cette semaine.

Monsieur Claude Capleau, du 802, boulevard Décarie (pharmacie Jean-Coutu) :

- Les vignettes causent un problème de stationnement au niveau de l'accessibilité pour les clients et les employés. Les banques et le dépanneur Couche-Tard ont déménagé. Même Postes Canada a subi une baisse de clientèle à cause du manque d'espace de stationnement pour les clients.
- Il ne peut donner des espaces de stationnement aux employés.
- Le huitième du salaire des employés est nécessaire au paiement du stationnement Ouimet.
- Liste d'attente.
- N'était pas au courant des assemblées de consultation.

Réponse (Alan DeSousa) : le réfère à Sylvain Roy pour voir la flexibilité. Il n'est pas prévu de rendre disponible les vignettes aux commerçants.

- Est-ce qu'on peut retarder la date? L'hiver est déjà problématique.

Monsieur Elan Coenca, du 876, boulevard Décarie (Hobbieville):

Stationnement sur Décarie :

- Le débordement dans les rues transversales est dû à la réduction de moitié des places de stationnement sur Décarie.

L'entrée sur Décarie :

- Est-ce que les élus vont y jeter un coup d'oeil? Avez-vous des documents qui prouvent que le Conseil a fait modifier le projet du MTQ? Est-ce que le public peut les voir? Est-ce enregistré ou par écrit?

Réponse (Alan DeSousa) : C'est un groupe de travail. Aucun public, aucun enregistrement, aucun procès-verbal ni aucune lettre. Nos commentaires ont été exprimés au MTQ.

- L'entrée de Décarie sera un stationnement de Smart Centre.

Réponse (Alan DeSousa) : échange de terrain entre le MTQ et Smart Centre. L'arrondissement n'est pas partie à cette transaction.

- Pouvez-vous proposer une rencontre avec les marchands et le MTQ?

Réponse (Alan DeSousa) : L'Association des marchands du boulevard Décarie doit prendre connaissance des plans. Par la suite, on peut organiser une rencontre très rapidement mais d'abord, l'information doit être connue et comprise.

Monsieur Norman Hindel, du 1381, rue Gohier :

- Pickberries : il a consulté M. Jasmin de la pépinière et selon lui les arbres sur Thimens sont trop gros et cachent les enseignes et les lumières près de l'école et l'aréna. Ils bloquent même les passages piétonniers.

Réponse (Alan DeSousa) : Carole Tremblay est l'experte. Ce sera vérifié et si quelque chose doit être fait, ce sera fait.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0734A

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500025) :

- CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;
- CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : **INFORMER, ÉDQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE** ;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 16 au 23 octobre 2010 **Semaine des bibliothèques publiques** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'octobre de l'année deux mille dix.

CA10 08 0734B

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500026) :

- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 17 au 24 octobre 2010 **Semaine québécoise de réduction des déchets** et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'octobre de l'année deux mille dix.

CA10 08 0735

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500024) :

- CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 18 au 24 octobre 2010 ;
- CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;

Le 5 octobre 2010

- CONSIDÉRANT que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;
- CONSIDÉRANT que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous;
- CONSIDÉRANT que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 18 au 24 octobre 2010 **Semaine de la citoyenneté du Canada** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'octobre de l'année deux mille dix.

CA10 08 0736

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500027) :

- CONSIDÉRANT que la semaine du 24 au 30 octobre 2010 a été désignée Semaine nationale Parents-Secours au Canada et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;
- CONSIDÉRANT que les Parents-Secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace;
- CONSIDÉRANT que le succès du Programme Parents-Secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Programme Parents-Secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 24 au 30 octobre 2010 **Semaine nationale Parents-Secours** dans l'arrondissement de Saint-Laurent et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'octobre de l'année deux mille dix.

CA10 08 0737

Le maire d'arrondissement fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement et dépose les listes des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ au même cocontractant lorsque la dépense totale dépasse 25 000 \$, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le maire fait également rapport sur diverses réalisations de l'administration laurentienne de l'année 2009.

Le Conseil prie le secrétaire de déposer le rapport du maire aux archives.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0738

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105247004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de contrôle et de protection des animaux sur le territoire pour deux ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de contrôle et de protection des animaux sur le territoire pour deux ans.

ADOPTÉ.

CA10 08 0739

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195006 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de coupe et de réparation de trottoirs et de chaussée découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de coupe et de réparation de trottoirs et de chaussée découlant de l'émission de permis de coupes (petites surfaces) sur diverses rues pour les années 2011, 2012 et 2013.

ADOPTÉ.

CA10 08 0740

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378028 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2011.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2011.

ADOPTÉ.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0741

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378029 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'entrée de service d'aqueduc, d'égout, de pose de regards et de déplacement de bornes-fontaines à divers endroits pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'entrée de service d'aqueduc, d'égout, de pose de regards et de déplacement de bornes-fontaines à divers endroits pour les années 2011, 2012 et 2013.

ADOPTÉ.

CA10 08 0742

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réparation de gazon pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réparation de gazon pour trois ans.

ADOPTÉ.

CA10 08 0743

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195011 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour trois ans.

ADOPTÉ.

CA10 08 0744

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195012 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de gestion environnementale des espaces verts pour quatre ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 5 octobre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de gestion environnementale des espaces verts pour quatre ans.

CA10 08 0745

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de déplacement de lampadaires à divers endroits pour deux ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de déplacement de lampadaires à divers endroits pour les années 2011 et 2012.

ADOPTÉ.

CA10 08 0746

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105247005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de sacs de papier pour la collecte des résidus verts et des feuilles mortes.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de sacs de papier pour la collecte des résidus verts et des feuilles mortes.

ADOPTÉ.

CA10 08 0747

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'une firme spécialisée en génie-conseil pour assurer la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement pour l'année 2011.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'une firme spécialisée en génie-conseil pour assurer la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement pour l'année 2011.

Le 5 octobre 2010

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:

- Deux employés cadres de la Direction des travaux publics
- Un employé cadre de la Section des ressources matérielles de la Direction des services administratifs
- Un employé cadre d'une autre direction de l'arrondissement

ADOPTÉ.

CA10 08 0748

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195007 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de remplacement de surfaces de tapis.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de remplacement de surfaces de tapis.

ADOPTÉ.

CA10 08 0749

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une unité de ventilation, de climatisation et de chauffage pour les bureaux de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une unité de ventilation, de climatisation et de chauffage pour les bureaux de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA10 08 0750

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105195009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2011.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2011.

ADOPTÉ.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0751

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378030 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'un laboratoire pour assurer le suivi environnemental aux sites de dépôts de neiges usées Sartelon et Thimens pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'un laboratoire pour assurer le suivi environnemental aux sites de dépôts de neiges usées Sartelon et Thimens pour trois ans.

ADOPTÉ.

CA10 08 0752

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889031 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'arbres et leur transport - Demande de soumissions 10-038.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080662 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 septembre 2010 et octroyant à la firme Pépinière Rougemont le contrat pour le volet 1 de la soumission pour l'acquisition d'arbres et leur transport, soit les arbres conifères (soumission 10-038);

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour le volet 2 de ladite soumission;

ATTENDU que chaque soumission a été évaluée pour la qualité de sa production et pour le prix du volet 2 selon les proportions suivantes : 70 % pour la qualité et 30 % pour le prix total du volet 2;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	Volet 2	NOTE
Pépinière Dominique Savio Nursery Itée	67 440,56 \$ (corrigé)	91,20 %
Pépinière Rougemont	64 653,67 \$	86,00 %
Pépinière Cramer inc.	58 615,99 \$ (corrigé)	71,65 %

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les soumissions de Pépinière Dominique Savio Nursery Itée et Pépinière Cramer inc. sont des erreurs de calcul ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Pépinière Dominique Savio Nursery Itée** le contrat pour le volet 2 de la soumission pour l'acquisition d'arbres et leur transport, soit les arbres feuillus, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 30 août 2010, totalisant la somme de 67 440,56 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le fonds des parcs au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103889031: 64 453,16 \$) :

2430 0013000.304768.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0753

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378031 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif des travaux d'aménagement ou de réaménagement de divers parcs - Demande de soumissions 10-531.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Sogevem Associés Experts Conseils Itée (Le Groupe Solroc)	71 528,88 \$	16,95
Groupe Qualitas inc.	83 140,91 \$ (corrigé)	16,84

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Groupe Qualitas inc. en est une d'arrondi;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Sogevem Associés Experts Conseils Itée (Le Groupe Solroc)** le contrat pour les services d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif des travaux d'aménagement ou de réaménagement de divers parcs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 septembre 2010, totalisant la somme de 71 528,88 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le fonds des parcs aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1104378031) :
 - 6430.3008004.801150.07165.54390.000000.0000.131315.000000.15010.00000
(22 141,34 \$)
 - 6430.3008010.801150.07165.54390.000000.0000.133572.000000.15015.00000
(46 219,04 \$)

ADOPTÉ.

CA10 08 0754

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105247006 relatif à l'octroi d'un contrat pour le projet témoin de traçabilité des matières résiduelles visant à mesurer la performance environnementale des citoyens.

ATTENDU qu'il y a lieu d'évaluer la performance de revalorisation des déchets des résidents de l'arrondissement;

ATTENDU que les solutions de Gedden inc. offrent aux entreprises et aux organismes gouvernementaux diverses options de gestion durable axées sur la valorisation des matières résiduelles et sur l'optimisation tant des transports que de la consommation énergétique ;

ATTENDU que la valeur du projet témoin de traçabilité des matières résiduelles est évalué à 92 603 \$ taxes incluses;

ATTENDU que le projet pourrait bénéficier de contributions financières de 60 000 \$ de Recyc-Québec et de 17 000 \$ de Gedden inc., de sorte que la participation financière de l'arrondissement serait de 24 877,65 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Gedden inc. un contrat de 24 877,65 \$ pour le projet témoin de traçabilité des matières résiduelles qui vise à mesurer la performance environnementale des citoyens, aux conditions de l'offre de services de ladite firme, datée de septembre 2010, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, le tout conditionnel à l'obtention par Gedden inc., avant le 31 décembre 2010, d'une contribution financière de Recyc-Québec et à la collaboration de Rebut Solides Canadiens inc.

Le 5 octobre 2010

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1105247006 : 23 775,65 \$) :

2430 0010000 304753 01909 54510 014432

ADOPTÉ.

CA10 08 0755

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889032 relatif à l'octroi d'un contrat pour le reprofilage des fossés et le nettoyage du site d'entassement des neiges usées au dépotoir Sartelon - Demande de soumissions 10-533.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Équipements d'Excavation Quatre-Saisons inc.	53 389,88 \$
Excavation Mario ltée	74 384,62 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De recommander au Comité exécutif d'octroyer à la firme **Les Équipements d'Excavation Quatre-Saisons inc.** le contrat pour le reprofilage des fossés et le nettoyage du site d'entassement des neiges usées au dépotoir Sartelon, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 24 septembre 2010, totalisant la somme de 53 389,88 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.

2.- De recommander au Comité exécutif d'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1103889032) :

2430 0010000 304716 03121 55403 000000 0000 000000 024081
(10 787,50 \$)

6101 7708067 801150 03125 57201 000000 0000 133706 000000 19510 00000
(40 237,38 \$)

ADOPTÉ.

CA10 08 0756

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378032 relatif à l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc Philippe-Laheurte, secteur ouest - Demande de soumissions 10-530.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire, le prix soumis et la note finale obtenue sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Le Groupe Séguin Lacasse inc.	56 414,93 \$ (corrigé)	23,89

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Le Groupe Séguin Lacasse inc. en est une de calcul;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Le Groupe Séguin Lacasse inc.** le contrat pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc Philippe-Laheurte, secteur ouest, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 22 septembre 2010, totalisant la somme de 56 414,93 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

Le 5 octobre 2010

2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1104378032 : 53 915,93 \$) :

6430.3008004.801150.07165.54390.000000.0000.131315.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0757

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103758002 relatif au mandat à confier au Service des finances de la Ville pour la perception des comptes et autres montants dus à l'arrondissement.

ATTENDU que suite à l'intégration de la perception des recettes diverses de l'arrondissement de Saint-Laurent au Service des finances de la Ville de Montréal, il est requis de mandater ce dernier pour le traitement du recouvrement des montants dus;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater le Service des finances de la Ville pour la perception des comptes et autres montants dus à l'arrondissement et lui permettre de transmettre les dossiers de recouvrement à la Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville afin d'entreprendre les procédures appropriées, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA10 08 0758

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019028 relatif à une subvention au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2010-2011.

ATTENDU que pour l'année 2010, le Direction de la diversité sociale met à la disposition de l'arrondissement Saint-Laurent une somme de 12 500 \$ en soutien à la réalisation des actions prévues par le Centre des femmes de Saint-Laurent, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements;

ATTENDU que depuis 2004 le Centre des femmes de Saint-Laurent est identifié par l'arrondissement comme étant l'organisme mandataire dudit programme sur le territoire de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le projet de convention entre la Ville et le Centre des femmes de Saint-Laurent établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier, jusqu'au 31 décembre 2011.
- 2.- D'accorder une subvention de 12 500 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2010-2011.
- 3.- D'imputer la dépense au compte du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à la Direction de la Diversité sociale suivant (demande d'achat DA 220233 : 12 500 \$) :

2101.0010000.101177.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0759

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019029 relatif à une subvention à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Le 5 octobre 2010

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 7 000 \$ à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104019029: 7 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0760

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019030 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2010 du Magasin-Partage de Noël.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2010 du Magasin – Partage de Noël.
- 2.- D'autoriser l'utilisation gratuite des salles nécessaires à la réalisation de l'opération au Centre des loisirs.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104019030: 8 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0761

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231014 relatif à une aide financière à l'Association des marchands et professionnels destination Décarie (l'Association des marchands) dans le but de former une Société de Développement Commercial (SDC).

ATTENDU que l'Association des marchands désire que soit formée une SDC, organisme sans but lucratif regroupant des commerces et des entreprises répartis sur un territoire délimité ayant pour mission de promouvoir et d'encourager le développement du commerce et des affaires;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite accorder une aide financière à l'Association des marchands pour la supporter dans ses démarches pour la présentation, au plus tard le 30 juin 2012, d'une requête demandant la formation d'une SDC;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de départ de 5 000 \$ à l'Association des marchands et professionnels destination Décarie pour la mise à jour d'une base de données des commerçants, la préparation d'un dossier de démarchage et l'obtention de l'adhésion des commerçants et entreprises du boulevard Décarie à la formation d'une SDC.
- 2.- D'accorder une aide financière additionnelle à l'Association des marchands et professionnels destination Décarie correspondant à deux dollars pour chaque dollar qu'elle aura recueilli après de ses membres ou autres commerçants et entreprises, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 000\$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103231014 : 15 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0762

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231016 relatif à l'augmentation de la participation financière de l'arrondissement au projet de Maison de l'enfance de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080609 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er septembre 2009 et donnant un accord de principe pour sa participation financière à la construction de la Maison de l'enfance de Saint-Laurent, pour un montant de 60 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de bonifier cette participation financière d'un montant additionnel de 20 000 \$ afin de soutenir le projet qui vise une certification LEED, laquelle s'inscrit parfaitement dans les objectifs de développement durable que préconise l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'augmenter de 20 000 \$ la participation financière de l'arrondissement au projet de la Maison de l'enfance de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA10 08 0763

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1103984002).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 août et le 30 septembre 2010, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA10 08 0764

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102276010 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et d'autoriser également les membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Déjeuner-causerie de la Chambre de commerce

et d'industrie de Saint-Laurent

Conférencier: Alan DeSousa

Le 18 octobre 2010 - Challenger

1 table de 10 personnes à 50 \$

500,00 \$

Soirée d'huîtres au profit de la Fondation du Musée
des maîtres et artisans du Québec

Le 22 octobre 2010 - Cégep de Saint-Laurent

1 table à 600 \$

600,00 \$

Le 5 octobre 2010

Concert de Noël à Saint-Sixte
 Le 4 décembre 2010 - Église Saint-Sixte
 10 billets à 25 \$ 250,00 \$

2.- De déléguer le conseiller Maurice Cohen à l'événement suivant :

Maison Fleuries
 Le 6 octobre 2010 – salle du conseil

3.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier –
 CTA1102276010 : 1 350 \$) :

2430 0010000 304748 01101 56590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0765

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547149 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 915 rue Gohier dans la zone H15-035 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'empiètement dans la marge latérale d'une habitation unifamiliale existante et de son agrandissement en cour arrière.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 915 rue Gohier dans la zone H15-035 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'empiètement dans la marge latérale d'une habitation unifamiliale existante et de son agrandissement en cour arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0766

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547150 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3780, chemin du Bois-Franc dans la zone H07-037 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser un revêtement extérieur non conforme et l'empiètement d'une structure en marge avant.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0767

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547151 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5650, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'implantation d'un espace de stationnement empiétant dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100903);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5650, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'implantation d'un espace de stationnement empiétant dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0768

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547173 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 480-482, avenue Sainte-Croix dans la zone C16-039 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser deux cases de stationnement en cour latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100409);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 480-482, avenue Sainte-Croix dans la zone C16-039 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser deux cases de stationnement en cour latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. le revêtement en clin de vinyle du mur latéral gauche existant devra être remplacé par un revêtement de brique identique à celui des autres murs de l'agrandissement afin de permettre une homogénéité dans le traitement des murs et permettre l'intégrité architecturale du bâtiment.
2. la longueur des espaces de stationnement existants devra être rétrécie et l'espace résiduel, suite au rétrécissement de l'espace de stationnement, devra être gazonné ou autrement paysagé. De plus, une bande de terrain d'une largeur d'un mètre, située entre le stationnement existant et le terrain contigu, devra être également gazonnée ou autrement paysagée.

Le 5 octobre 2010

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0769

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547152 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 2649 au 2813, rue des Outardes dans la zone H08-031 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contiguës dotées de terrasses directement adjacentes à la ligne latérale du terrain.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100508);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située du 2649 au 2813, rue des Outardes dans la zone H08-031 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contiguës dotées de terrasses directement adjacentes à la ligne latérale du terrain, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0770

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547153 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 2236 au 2256, rue de l'Envol dans la zone H08-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la réduction de la largeur minimale des lots au niveau de la rue.

ATTENDU qu'à l'item 4.f) du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100904);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située du 2236 au 2256, rue de l'Envol dans la zone H08-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la réduction de la largeur minimale des lots au niveau de la rue, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 5 octobre 2010

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0771

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547154 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2200, rue de l'Équateur dans la zone H08-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la réduction de la largeur minimale des lots au niveau de la rue.

ATTENDU qu'à l'item 4. g) du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100905);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2200, rue de l'Équateur dans la zone H08-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la réduction de la largeur minimale des lots au niveau de la rue, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0772

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547155 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7600, boulevard Thimens dans la zone S02-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne sur poteau empiétant dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 4. h) du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100906);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7600, boulevard Thimens dans la zone S02-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne sur poteau empiétant dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'implantation de l'enseigne soit située à une distance minimale de 6 mètres de la ligne avant de propriété.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0773

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547156 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures sur une habitation unifamiliale isolée située au 915, rue Gohier dans la zone H15-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100901);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures sur une habitation unifamiliale isolée située au 915, rue Gohier dans la zone H15-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés le 14 septembre 2010 préparés par le technologue « Joe Spensieri ».

Le revêtement extérieur des murs existants ainsi que la partie agrandie sera composé de brique de la compagnie Hanson de couleur Tudor, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0774

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547158 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 5650, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100903);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 5650, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs de la façade et de la première partie des murs latéraux nord sont recouverts de panneaux cimentaires avec fini enduit acrylique de couleur blanche de la compagnie Kawneer et les autres murs sont recouverts d'un revêtement métallique de même couleur, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0775

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547159 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale de trois étages au 1190, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091013);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Le 5 octobre 2010

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale de trois étages au 1190, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. prévoir l'emplacement sur le toit pour une antenne satellite ainsi que, pour chaque unité, d'une gaine d'accès à ladite antenne ainsi qu'au câble;
2. prévoir l'intégration des appareils de climatisation au bâtiment ou leur installation sur le toit;
3. prévoir des aménagements paysagers appropriés;
4. assurer la protection des arbres lors des travaux de construction;
5. coordonner la gestion des déchets et du recyclage avec les services des Travaux publics de l'arrondissement, et un espace extérieur doit être prévu pour l'emplacement des bacs à déchets, de recyclage et de compostage.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de modèle Madère la compagnie Hanson Serie nord, sur les façades avant, un contraste de couleur de brique est proposé avec la présence d'une brique de modèle Ebonite Satin de la compagnie Sioux City Bricks, format CSR. Les soubassements sont en bloc de béton de couleur grise de la compagnie Permacon et les fenêtres de couleur brun foncé, ou leurs équivalents. Le garde-corps entourant l'entrée secondaire est composé d'aluminium et de verre.

ADOPTÉ.

CA10 08 0776

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547161 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'apparence extérieure du bâtiment commercial sis aux 5760, 5780 et 5800, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100905);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'apparence extérieure du bâtiment commercial sis aux 5760, 5780 et 5800, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés le 16 septembre 2010 préparés par l'architecte André Cousineau de la compagnie DCYSA.

Les murs extérieurs des façades principale et secondaire sont recouverts de panneaux de béton cimentaire avec fini enduit acrylique de couleur blanche dans la première partie et dans la seconde partie, le revêtement métallique ondulé à l'horizontal sera peint en blanc.

ADOPTÉ.

CA10 08 0777

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547162 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'entrée principale actuelle donnant au 1740, boulevard de la Côte-Vertu et la création d'une nouvelle entrée donnant au 1741, boulevard Edouard-Laurin dans la zone H15-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 5 octobre 2010

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100906);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'entrée principale actuelle donnant au 1740, boulevard de la Côte-Vertu et la création d'une nouvelle entrée donnant au 1741, boulevard Edouard-Laurin dans la zone H15-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur extérieur donnant sur le boulevard de la Côte-Vertu sera recouvert de brique de même modèle et couleur que la brique existante et d'une fenêtre de même modèle et de même couleur que les fenêtres existantes.

ADOPTÉ.

CA10 08 0778

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547163 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement au second étage d'une résidence unifamiliale située au 1080, rue Hodge dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. i) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100907);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement au second étage d'une résidence unifamiliale située au 1080, rue Hodge dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le matériau de revêtement des saillies sera le déclin d'aluminium de couleur blanche, tel qu'existant.

ADOPTÉ.

CA10 08 0779

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547164 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de la pente du toit arrière, des murs latéraux et arrière d'une habitation unifamiliale située au 845, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C13-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. j) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100908);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 5 octobre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de la pente du toit arrière, des murs latéraux et arrière d'une habitation unifamiliale située au 845, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C13-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs latéraux et arrière du deuxième étage seront recouverts de déclin d'aluminium de couleur bleue, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0780

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547165 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement au-dessus du garage existant d'une habitation unifamiliale située au 2080, rue Stevens dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. l) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100910);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement au-dessus du garage existant d'une habitation unifamiliale située au 2080, rue Stevens dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans datés du 9 septembre 2010 préparés par l'architecte Fadi Coussa..

Le matériau de revêtement de la partie agrandie et de la partie existante en façade actuellement en brique chamoiré sera la brique rouge brun « Chaliston Matt » du fabricant Hanson, le toit sera en bardeaux d'asphalte de couleur bordeaux, tel qu'existant sur la toiture actuelle, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0781

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547167 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale au 3660, chemin du Bois-Franc dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. n) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100912);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale au 3660, chemin du Bois-Franc dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 5 octobre 2010

Les murs du bâtiment résidentiel projeté seront recouverts de pierre de couleur beige Chablit du Fabricant Rinox « Lugano » et les murs latéraux et arrière seront en brique de couleur blanc ivoire du fabricant Montréal Brique et Pierre, la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte couleur brune de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0782

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547168 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de couleur de brique sur la façade d'une habitation unifamiliale située au 3820, chemin Bois-Franc dans la zone H07-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. o) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100505);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de couleur de brique sur la façade d'une habitation unifamiliale située au 3820, chemin Bois-Franc dans la zone H07-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge « Louisiane » de la compagnie Hanson, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0783

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547169 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrine d'un bâtiment commercial situé au 774, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. p) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20070202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrine d'un bâtiment commercial situé au 774, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0784

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547170 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne et l'implantation d'une terrasse commerciale au 903, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 5 octobre 2010

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. q) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100815);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne et l'implantation d'une terrasse commerciale au 903, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du dépôt d'un plan d'affichage pour les vitrines.

ADOPTÉ.

CA10 08 0785

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547171 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de l'enseigne du commerce situé au 930, boulevard Décarie dans la zone C16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. r) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100712);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de l'enseigne du commerce situé au 930, boulevard Décarie dans la zone C16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0786

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547172 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'architecture initiale proposée pour des habitations unifamiliales contiguës situées du 2200 au 2224, rue de l'Équateur dans la zone H08-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 8 septembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100913);

ATTENDU que la présente résolution vient préciser, pour le bâtiment numéro 7, la résolution numéro CA07 080198 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 6 mars 2007;

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 5 octobre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'architecture initiale proposée pour des habitations unifamiliales contigües situées du 2200 au 2224, rue de l'Équateur dans la zone H08-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de prévoir les espaces nécessaires pour accueillir les bacs à déchets, de recyclage et de compostage.

Le matériau de revêtement extérieur sera la brique de type Louisiane, Dublin, Sahara, Brooklyn, Atthemisth, Louisiane, Madere, Flamenco II, tandis que la toiture sera en bardeaux gaf de couleur charcoal, les portes en bois et les fenêtres seront de couleur noire avec des soffites et des fascias de couleur sablon, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0787

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-29 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152055).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-29 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 25 octobre 2010, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA10 08 0788

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-30 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152056).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-30 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 25 octobre 2010, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA10 08 0789

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-31 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152057).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-31 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 5 octobre 2010

- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 25 octobre 2010, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA10 08 0790

Soumis le règlement numéro RCA10-08-4-2 modifiant le règlement numéro RCA10-08-4-1 sur les tarifs (sommaire décisionnel numéro 1103231017).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA10-08-4-2 modifiant le règlement numéro RCA10-08-4-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA10 08 0791

Le règlement numéro 878-35 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1103231013).

ATTENDU qu'à la séance générale du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2010, madame Michèle D. Biron, conseillère, a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière (CA10 080713);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 878-35 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

ADOPTÉ.

CA10 08 0792

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt pour le coût de financement de la construction du Complexe sportif de l'arrondissement.

CA10 08 0793

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur les services de collecte.

CA10 08 0794

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement sur la propreté.

CA10 08 0795

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0796

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950038 relatif à la prolongation du poste temporaire de chef de section - prêt et administration à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080311 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 avril 2010 et autorisant la création d'un poste temporaire de chef de section – prêt et administration à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, du 1er avril au 31 octobre 2010;

ATTENDU le besoin important de gestion des effectifs en place et les changement des méthodes de travail et des tâches (mise en réseau de la bibliothèque, prêts entre bibliothèques, nouveau logiciel pour les horaires de travail, etc.);

ATTENDU que la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a prévu ce poste dans sa structure permanente 2011;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la prolongation du poste temporaire de chef de section - prêt et administration à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social jusqu'au 31 décembre 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0797

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950037 relatif à la création d'un poste temporaire, à temps partiel, de responsable de paie à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs pour le projet de transfert de la paie.

ATTENDU que la paie de l'arrondissement doit être transférée à la paie institutionnelle de la Ville le 20 novembre prochain;

ATTENDU que les effectifs en place sont insuffisants pour remplir le mandat et pour atteindre l'objectif visé;

ATTENDU que le travail requis par le projet de transfert nécessite une ressource à plein temps;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'un poste temporaire, à temps partiel, de responsable de paie à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs pour le projet de transfert de la paie, rétroactivement au 20 septembre 2010, jusqu'au 31 décembre 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0798

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950039 relatif à la nomination d'un contremaître – ateliers mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU la décision déléguée DG103950010 autorisant une dérogation à la résolution numéro CE06 1129 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 5 juillet 2006 afin de permettre l'affichage à l'externe et le comblement de postes de contremaître - atelier mécanique et de contremaître - voirie à l'arrondissement;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître – ateliers mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 5 octobre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination de monsieur André Gilbert au poste permanent de contremaître – ateliers mécanique (poste numéro 28346) à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à compter du 18 octobre 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA10 08 0799

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231015 relatif aux nominations d'un vice-président du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2010 et d'un secrétaire.

ATTENDU l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'au règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080856 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er décembre 2009 et nommant les membres du Comité consultatif;

ATTENDU la vacance au poste de vice-président du comité consultatif d'urbanisme suite au décès du conseiller Laval Demers;

ATTENDU qu'il y a lieu également de remplacer le secrétaire actuel du comité;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- De nommer monsieur Aref Salem à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2010.
- 2.- De nommer madame Marie-Claude Gauthier à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

CA10 08 0800

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2010 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA10 08 0801

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 22 h 30

Le conseiller Aref Salem félicite les employés du Bureau du citoyen pour les quelques 65 000 requêtes traitées l'an dernier, tel que mentionné dans le rapport du maire 2009. Il souligne le dévouement, la courtoisie et l'efficacité dont ils ont fait preuve. Il informe les citoyens de la tenue d'une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et le déchetage de documents confidentiels le 17 octobre 2010 au 13001, boulevard Cavendish. Aussi, la collecte des résidus verts reprendra le lundi 13 septembre jusqu'au vendredi 29 octobre 2010 et est offerte à toutes les habitations résidentielles sur le territoire. Enfin, la date d'ouverture de la saison culturelle 2010-2010 est le 24 septembre prochain.

Le maire d'arrondissement informe l'assemblée que Saint-Laurent est le premier arrondissement de l'île à se doter d'un plan de foresterie urbaine visant à lutter contre les îlots de chaleur; les arrondissements de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord s'inspireront de l'initiative. Le maire est agréablement surpris par le niveau d'implication et d'énergie des citoyens.

Le 5 octobre 2010

CA10 08 0802

Deuxième période de questions du public, de 22 h 11 à 22 h 28

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Bryce Durafourt, du 655, rue Crevier :

- À quoi sera affecté le coût des vignettes : l'environnement, le transport collectif?

Réponse (Alan DeSousa) : la signalisation, les coûts d'implantation, l'évaluation et l'étude des problématiques.

- Il suggère que par la suite, les montants soient dédiés à un projet spécial.

Monsieur Elan Coenca, du 876, boulevard Décarie(Hobbieville) :

- Qu'elle est l'intention concernant les problèmes de drogue, de vandalisme et de graffiti sur le boulevard Décarie.

Réponse (Éric La Penna) : les opérations ne seront pas visibles sur Décarie parce que les perquisitions se font au domicile de l'individu. Les commerçants doivent contribuer à fournir de l'information.

- Participation des marchands sur des questions qui touchent Décarie.

Réponse (Alan DeSousa) : le Comité consultatif d'urbanisme traite des dossiers qui concernent Décarie. L'Association peut participer. Si elle veut mandater un membre, elle est la bienvenue.

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :

- Requête pour la circulation : elle demande un feu de circulation prioritaire à gauche de Décarie à Côte-Vertu, comme à l'intersection de Décarie et de De l'Église.

Madame Rodolaki, du 2295, rue Gold :

- Demande que le tracé de l'autobus 371 de nuit soit modifié pour desservir plus de travailleurs.

Réponse (Alan DeSousa) : la Société de transport de Montréal verra s'il y a un besoin de nuit.

CA10 08 0803

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 30.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
